Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215600784-20260226-DEL_2026_18-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Six, le 26 Février à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :
Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, Mme Séverine LE FLOCH, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Alain DESGRE, Mme Annette FREOUX, M. Thierry GAETAN, Mme Annaïg MESTRIC, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, Mme Isabelle LOISEL, M. Lucien MONNERIE.

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :
Hugues DEVAUX-MARKOV à Jacques GREVES
Cécile JOURDAIN à Marylise FOIDART
Régis KERDELHUE à Pierre-Yves LE GROGNEC
Maryvonne LE GAL à Joël DANIEL
Laëtitia MELOIS à Georges THIERY

Secrétaire : Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	12 Février 2026
Date de l'affichage	13 Février 2026
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	28
Nombre de votants	33

2026_18 Convention avec la West Surf Association (WSA)

Rapporteur : J. Gréves

La West Surf Association (WSA), créée en 1986 dans le Morbihan, est le premier club de surf en Bretagne. Labellisée par la Fédération Française de Surf, elle se classe régulièrement parmi les premiers clubs nationaux. Depuis 2007, la WSA fait partie des neuf clubs français classés 3 étoiles, sur une cinquantaine de clubs référencés.

Le club compte de nombreux compétiteurs classés et propose diverses activités de formation et de perfectionnement : centres de perfectionnement, surf scolaire, école de surf et de skate, ainsi qu'un Surf Camp fonctionnant pendant les vacances scolaires. En juin 2025, la West Surf Association a organisé avec succès le Championnat de France de skate à Guidel, démontrant ainsi son expertise et son engagement dans le développement du sport de glisse.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux activités sportives et éducatives, la Ville de Guidel signe chaque année une convention avec la West Surf Association, visant à formaliser les engagements réciproques et à soutenir des actions pédagogiques destinées aux élèves des établissements scolaires.

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215600784-20260226-DEL_2026_18-DE

Actuellement, cette convention soutient deux actions menées par la WSA :

- **L'option surf du Collège Saint-Jean**
- **L'initiation au surf des classes de CM2 de l'école Prat Foën**

La répartition de la subvention allouée est la suivante :

- Initiation des classes à l'option surf du Collège Saint-Jean : **4 000 €**
- Initiation des classes de CM2 de l'école Prat Foën : **4 000 €**
- Participation aux frais de fonctionnement du club : **2 000 €**

Pour l'année scolaire 2025/2026, afin de renforcer l'offre éducative et sportive à destination des jeunes Guidélois, il est proposé de soutenir également **l'initiation au skate des classes de l'école Notre Dame des Victoires**.

Pour ce faire, une augmentation de 2 000 € de l'enveloppe actuelle est proposée, portant ainsi le montant total de la subvention à la WSA à **12 000 €**.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission Enfance, éducation, jeunesse du 11 février 2026,

APPROUVE la convention entre la Ville de Guidel et la West Surf Association pour l'année scolaire 2025/2026 ;

APPROUVE l'augmentation de la subvention pour l'année scolaire 2025/2026 ;

ATTRIBUE une subvention de 12 000 € à la WSA, répartie comme suit :

- Initiation des classes à l'option surf du Collège Saint-Jean : 4 000 €
- Initiation au surf des classes de CM2 de l'école Prat Foën : 4 000 €
- Initiation au skate des classes de l'école de Notre Dame des Victoires : 2 000 €
- Participation aux frais de fonctionnement du club : 2 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette subvention.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 27 Février 2026
Le Maire,
Joël DANIEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.